Chroniques du Milieu Ouvert

Syndicat
National des
Personnels de l'
Education et du
Social

Fédération
Syndicale
Unitaire

F.S.U.

S.N.P.E.S - PJJ - FSU Protection Judiciaire de la Jeunesse 54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS © 01 42 60 11 49 www.

www.snpespjj-fsu.org snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Edito

Vous avez dit pluridisciplinarité?

le 1er janvier 2012, dans contexte de rentabilisation du travail personnels et de réorientation des missions, l'IOE a été remplacée par la MJIE. SNPES-PJJ/FSU a très fortement critiqué cette mesure, qui avait, en fait, pour objectif la remise en cause de modalités de travail reconnues et éprouvées. Parallèlement, défendant personnels de la PJJ. conception de l'investigation, ont fait preuve de résistance dans l'exercice de ces mesures, continuant à s'appuyer sur leurs pratiques précédentes et avec le soutien du SNPES-PJJ/FSU, ils-elles ont aussi mis à mal la formation obligatoire qui devait les formater à d'autres pratiques professionnelles.

Force est de constater aujourd'hui avec le recul que la mise en place de la MJIE a dégradé les conditions de travail en milieu ouvert et a eu des effets manifestes sur les conditions d'exercice des autres mesures. A l'heure actuelle, malgré la note du 23 mars 2015 remettant en cause les modularités de temps et de contenu, ces difficultés n'ont pas disparu. Étroitement liées à la pression sur l'activité, elles pourraient avoir pour conséquences, à terme, une remise en cause des savoir-faire et une dévitalisation de la pluridisciplinarité. En effet, les personnels s'épuisent à tenir des exigences de travail que l'institution ne leur demande même plus.

<u>Sommaire</u>

Edito.... page 1-2

Témoignages :

Des psychologues écrivent à la Directrice de la PJJ page 3-4
Dites moi que je rêve... page 5
Il est beaucoup plus facile de fermer un poste que de l'ouvrir... page 6-7
En Aveyron! page 7-8



La DPJJ tente constamment l'équilibre entre sa volonté affichée de redonner du sens aux missions éducatives de la PJJ et les contraintes budgétaires. Ainsi. personnels de la PJJ sont les destinataires d'injonctions paradoxales qui insatisfactions créent malaises et professionnels.

Pour exemple, la situation des Assistants-es de Service Social et des psychologues.

spécificité Tout prônant une en d'intervention des Assistant-es de Service Social, la DPJJ introduit de la confusion en exigeant que ces agents soient référent-es de mesures en propre, MJIEs de préférence, mais cela peut être aussi d'autres mesures pénales si l'UEMO n'est pas suffisamment dotée de mesures d'investigation. Ainsi, la DPJJ comptabilise un mi temps d'ASS dans objectifs d'activité de l'unité les (6 éducateur-trices + 1 ASS = 172 mesures). Les contraintes budgétaires prennent alors le exigences de contenu d'investigation mesures et le nécessaire éclairage pluridisciplinaire.

Les menaces qui pèsent sur les RUEs et les DS de suppression de poste d'ASS se traduisent par des pressions sur les équipes et plus spécifiquement sur l'ASS, seul-e représentant-e de son corps... Selon l'Administration, par l'affectation de mesures en propre, les ASS verraient leur travail reconnu et leur permettraient d'asseoir leur place dans l'équipe... Nous affirmons que les interventions de ces agents doivent être en valeur dans **GAME** dans rubrique « mesures associées » permettant l'intervention simultanée ainsi d'un-e éducateur-trice ET d'un-e ASS, équivalent à la prise en charge d'un jeune pour chaque professionnel-les.

Le SNPES-PJJ/FSU exige la fin des attributions de mesures en propre aux ASS et demande la reconnaissance sans ambiguïté de leur spécificité.

De même, en ce qui concerne les psychologues, dans de nombreux UEMO, leur charge de travail ne leur permet plus d'intervenir dans d'autres mesures que les MJIEs. Non seulement, la norme de 54 MJIEs par an est extrêmement lourde, mais elle est aggravée par les modalités de comptabilisation concernant les fratries (1 MJIE= 1 mesure quelque soit le nombre d'enfants).

La DPJJ demande aux RUEs de déterminer à quelle hauteur le-la psychologue doit intervenir dans le cas d'une MJIE concernant plusieurs enfants, en fonction de l'activité de l'unité. Le SNPES-PJJ/FSU, quant à lui, défend que c'est aux



professionnel-les intervenant dans la mesure de le déterminer en fonction de la problématique de la famille et de celle de chacun des enfants, hors de toute considération budgétaire.

Cette comptabilisation remet en cause principe essentiel, celui un l'individualisation de toute prise en charge. chaque enfant à une place particulière dans la famille, les difficultés qu'il-elle rencontre ne sont pas forcément celles de ses frères et sœurs. Ce calcul de l'activité ne permet pas de prendre compte cette complexité sauf à vouloir transformer la façon d'intervenir psychologues de la PJJ, au risque de perdre la dimension clinique et d'appauvrir la prise en charge.

Ainsi, les pressions sur l'activité dégradent les conditions de travail des agents, mais remet aussi en cause la nature même des interventions et les savoir faire des professionnels.

Pourtant, la note de 2014 reconnaît que la « mise en œuvre (de la MJIE) produit par elle-même souvent un changement dans les familles, et peut contribuer à dénouer une situation de crise ou de blocage et ainsi éviter ou limiter le temps d'une intervention éducative judiciaire ». La MJIE ne doit donc pas être une mesure qui a pour seul objectif d'aider le magistrat à prendre sa décision mais bien de fournir aussi à la famille les moyens de solliciter ses propres ressources. Pour cela, il faut que la DPJJ en donne les moyens nécessaires aux équipes ...

Ensemble, continuons à défendre NOTRE conception de la prise en charge des adolescent-es et des enfants, NOTRE conception de la pluridisciplinarité et la place de chacun-e en fonction de sa spécificité.

Continuez à témoigner, nous vous donnons la parole!

Courrier de Psychologues de Toulouse adressé à la Directrice de la PJJ par voie hiérarchique

Toulouse, le 15 avril 2016

Objet : Maintien de la qualité du travail clinique des psychologues du STEMO de Toulouse

Missions, responsabilités et éthique du psychologue.

Dans sa dernière note concernant le milieu ouvert, Mme Sultan réaffirme l'importance de la pluridisciplinarité s'appuyant sur les textes relatifs aux missions du psychologue dont celles de « favoriser et garantir la prise en compte de la réalité psychique ». Or la surcharge de MJIE rend difficile le respect de cette dimension psychique dont le code de déontologie des psychologues souligne le droit inaliénable.

Aujourd'hui au STEMO de Toulouse, une MJIE ordonnée pour un enfant est comptabilisée par l'institution comme une MJIE ordonnée pour une fratrie. Or une MJIE concernant plusieurs enfants donne lieu à un exercice conséquent dont la charge de travail est à prendre en compte. Il y a de nombreux rendez-vous, dont l'organisation est complexe, d'autant que nous rencontrons de plus en plus de familles recomposées (plusieurs pères et plusieurs mères) et que chaque individu doit être rencontré dans sa singularité et son vécu subjectif. A la multiplication des rendez-vous se rajoute la multiplication des personnes à rencontrer.

Il est à rappeler également le travail partenarial qui incombe à nos missions, indispensable à l'analyse de la situation familiale et qui est à faire pour chaque enfant. Si ce maillage favorise la compréhension des problématiques rencontrées et permet une continuité psychique dans les rencontres, il est également indispensable d'accompagner nos propositions faites au magistrat à travers l'organisation de relais institutionnels.

La surcharge de travail entraîne par ailleurs une perte des espaces de réflexion pluridisciplinaire. Les temps de réunion de synthèse se voient monopolisés par les MJIE, au détriment du temps consacré aux autres mesures éducatives au pénal. Or l'accompagnement à la réflexion des équipes fait partie de nos missions. De même, la participation aux différentes instances institutionnelles appelle à une disponibilité en dehors de la prise en charge des MJIE. Participation qui apparaît d'autant plus souhaitable dans le contexte social et sociétal actuel.

Rappelons que notre disponibilité dans la rencontre est indissociable du travail clinique. La MJIE constitue un lieu de parole et d'écoute pour des enfants, des adolescents et leurs familles en souffrance et qui, pour la plupart, n'auraient jamais consulté. Le psychologue va alors, à partir de la demande du juge, soutenir l'élaboration des personnes rencontrées pour qu'elles ne restent pas objets de cette demande mais que ce soit l'occasion pour eux de rencontrer et de soutenir leur subjectivité, et une éventuelle demande. Cette élaboration nécessite un lien de confiance qui émerge d'une relation qui ne peut s'inscrire que dans le temps.

Par ailleurs, la circulaire du 22 novembre 2013 relative au cadre de travail des psychologues rappelle la nécessité du temps FIR, même si elle en réduit le temps qui y est consacré. Or une telle quantité de MJIE et la charge de travail qui y est liée rendent difficile l'exercice de ce temps FIR qui est pourtant une exigence éthique indispensable à la fonction clinique.

Préserver des conditions de travail adaptées et satisfaisantes

Notre souci vis-à-vis des jeunes et des familles rencontrés, notre responsabilité professionnelle ainsi que notre éthique nous engagent à maintenir la qualité du travail malgré les exigences quantitatives qui s'accroissent, nous faisant courir des risques psychosociaux certains.

Dans ce contexte du « toujours faire plus », les psychologues sont face à une pression institutionnelle importante, source d'usure. Le psychologue de par sa fonction, son statut et sa technicité est toujours seul responsable de la qualité de son travail et l'institution se doit de lui garantir et de préserver ses conditions d'exercice de la fonction clinique.

Accueillir et accompagner la souffrance des enfants, des adolescents et des familles que nous rencontrons nécessite des conditions de travail satisfaisantes. L'énergie mobilisée pour défendre perpétuellement notre cadre de travail peut mettre à mal notre disponibilité face aux personnes rencontrées ainsi que notre capacité à se distancier, propre à nos fonctions.

L'augmentation du nombre de MJIE ne justifie pas qu'un psychologue absorbe une quantité de travail supérieure à celle qui lui était confiée jusqu'à présent.

Il importe de maintenir le nombre maximal de jeunes suivis en file active pour un temps plein de psychologue à 27, limite garantissant déjà insuffisamment la qualité de notre travail clinique en milieu ouvert, limite que nous ne dépasserons pas dans un souci constant de la prise en charge du public accueilli.



Chroniques Milieu Ouvert N°3

septembre 2016

<u>Nombre d'exemplaires</u> : A votre bon vouloir et sans modération !

José KERAVIS $\underline{\text{dessin}}$ de $1^{\text{ère}}$ de couverture.

http://www.josekeravis.fr Dessins de Jiho et Qartist <u>Publication</u>: Section 74-73

...DITES MOI QUE J'REVE...

nous annonce, entre deux ou trois infos opération « portes ouvertes sur la com' » le me pince... je me frotte les yeux... je me déliquescence avancée de l'Insertion à la repince... « Dis, Thierry, tu veux pas PJJ... répéter ? ». Il répète... je me re(re)pince (à force, ça fait mal...).

(après vérification, on n'est pas le 1er avril) Navarre, et d'outre mer (et même de cet c'est du sérieux...

football, c'est parti pour le tour de France de la meilleure blague, le championnat d'Europe du foutage de gueule, les jeux boulot pour un salaire en baisse (gel du olympiques du surréalisme !!!...

Je savais notre facétieuse mais à ce point, c'est du grand salaire net) et zéro considération pour ce art... c'est à se demander s'il s'agit de travail de fond (vous savez, la relation provocation ou de pur cynisme... ou bien si quotidienne avec les mineurs et leur famille, notre direction est, à l'image de notre les parlement, de plus en plus « Hors sol », à soutien ce point déconnectée de la réalité qu'elle ne déplacements de plus en plus lointains, se rend plus compte de ce qu'elle avance... l'écriture des rapports dans les temps, la Et je ne sais pas ce qui, des deux, est le participation à toutes les audiences, plus grave!

secteur de l'Insertion est sinistré à la PJJ, l'écoute, la réflexion, la proposition avec des budgets de misère, des postes non solutions adaptées, etc, etc) qui n'intéresse pourvus, des départs voire des disparitions, visiblement pas notre administration... non remplacés... depuis combien de temps déjà, n'y a t-il pas eu de concours de Professeur Technique ? (la réélection de prenez une récup, faîtes une sortie avec François Mitterrand ? La fin de la Guerre un gamin, une visite à domicile, écrivez d'Algérie ? Waterloo ?...).

années, l'insertion était la priorité affichée de la PJJ et on voit ce que ça a donné... Du coup quand on entend que le Milieu Ouvert est mis en avant (vous savez, le fameux « socle ») on risque d'avoir chaud... On nous met en avant pour être les premiers à avancer sur la planche au dessus des requins avec une épée dans le dos... Glups!

Alors j'ai beau être Manchot (oui on peut dire Manchot ou Manchois pour les habitants de la Manche...) comptez pas sur ${f M}$ ardi dernier, notre RUE préféré moi pour aller faire le pingouin dans une générales en fin de réunion, que les portes (même si je sais que c'est bon pour ouvertes de la PJJ sont prévues le 10 l'évaluation annuelle) ou alors sous forme octobre prochain et seront, cette année, d'un « happening » trash et Gore (avec secteur de l'insertion... groupe Heavy metal satanique et sacrifice Évidemment, j'avale mon café de travers, je d'animaux) plus en phase avec l'état de

J'invite par ailleurs tous les collègues Il me faut bien me rendre à l'évidence de l'insertion (et d'ailleurs) de France et de endroit bizarre qu'on appelle la Région Alors, ça y est, après l'EURO 2016 de Parisienne) à BOYCOTTER cette opération.

Y en a un peu marre de se tuer au point d'indice augmentation + administration prélèvements obligatoires = diminution du accompagnements en insertion. scolaire, sur le soin. travail dans l'urgence, la PEAT, le travail Dois-je ici rappeler à quel point le avec les partenaires, le suivi des placements,

Alors, les copains, le 10 Octobre, un rapport, lisez le Bulletin du SNPES... Si je ne m'abuse, il y a quelques bref, faîtes quelque chose d'utile...

« Il est beaucoup plus facile de fermer un poste que d'en ouvrir un!»

Petit historique:

- En 2014, l'unité était en sous-activité. GAME oblige, nous étions en dessous de cette fameuse moyenne de 25 jeunes par (équivalent temps plein). Cela ne voulait pas dire que l'équipe se tournait les pouces, car très rapidement, on nous demandé d'être solidaires des deux autres unités du département qui étaient elles en sur-activité. La solidarité imposée! Soit! Autre conséquence de cette sous-activité, la suppression sèche et brutale d'un poste d'éducateur à l'UEMO de Chalon-sur-Saône.

- En 2015. remonte. Elle remonte si bien que l'unité passe au mois de juillet de la sous à la suractivité. Nous alertons la DT qui évoque l'idée de mettre des mesures en attente. Mais comme les deux autres unités sont toujours surchargées, nous devons continuer à « être solidaires ». Pire, on nous demande de prendre la permanence éducative d'une deux unités. Nous avons tous l'impression que l'UEMO de Chalon est punie.

- En 2016, la tendance ne s'inverse pas. Les MJIE continuent d'arriver en vague sur l'unité. Nos deux psychologues croulent sous le nombre (plus de trente jeunes en même temps chacune), la pluridisciplinarité n'est plus assurée dans de nombreuses mesures et l'éducateur-trice. ou l'A.S.S. se retrouve souvent seul pour exercer la MJIE. La barre des trente mesures par éduc est franchie allègrement. nombreux mouvements De d'humeur traversent légitimement l'équipe. Les réunions de service sont de plus en plus tendues. Certains ont refusé de prendre des mesures, mais dès la réunion d'après, la directrice de service est venue réaffirmer son et remettre les (ses) pendules à autorité Le devoir du fonctionnaire, c'est d'obéir. » a t-elle déclaré en avant

propos. Comme préambule à un échange serein, c'était raté. Nous avons alors de mettre des mesures en attente, mais soit-disant qu'il faut demander l'autorisation à la DT. On se croirai encore à l'école!

en sommes là actuellement et Nous attendons depuis 7 semaines nous l'autorisation de la DT. C'est vrai qu'à l'heure d'internet, il faut beaucoup de temps pour communiquer avec la DT. Quelques mesures de réparations ont été mises en attente, mais ne réduisent pas de manière significative le nombre de prises en charge. Moyenne des prises en charges par éduc en 40 (tableau d'activité l'administration). C'est en constante hausse depuis le début de l'année. Peut-être que tiens, bizarrement, l'activité pour revenir à la moyenne, on nous demandera de ne prendre que 15 mesures à partir de juillet . Non, je plaisante...

> Nous n'avons pas eu de la part de notre hiérarchie tentative une culpabilisation. Nous pouvons au moins leur reconnaître cela. Mais les réponses sont quelquefois étonnantes, du genre : « Faites ce que vous pouvez, c'est pas grave si le travail n'est pas de qualité. » ou encore « Les magistrats nous envoient trop de mesures et bien, ils en auront pour leur argent !». Nous pensions naïvement que le directeur de service était garant de la qualité de notre travail...

> sûr. pas Bien il n'est auestion aujourd'hui de l'ouverture d'un poste. Il est beaucoup plus facile d'en fermer que d'en ouvrir.



Et puis évidemment, nous continuons d'exercer toutes les autres missions : la participation aux politiques publiques, les différentes commissions auxquelles chacun doit participer (commissions « faire-avec », commission santé, etc), l'exposition 13-18... Aucune priorité n'est définie et on nous demande de continuer à tout faire.

Sans parler des déplacements de plus en plus lointains en particulier dans le cadre des placements avec des moyens et un parc automobile de plus en plus restreint...

Laurent Tissier, éducateur à l'UEMO de Chalon-sur-Saône

En Aveyron!

Quelques éléments relevés qui concernent notre réalité de terrain en Aveyron, département rural, vaste où les éducateurs ont en charge des secteurs repérés, mais qui restent très étendus; hormis nos collègues ASS et psychologue qui interviennent sur la totalité du territoire. De plus, notre unité est rattachée au STEMO qui se situe dans le Tarn à 70 kms de distance.

<u>Quelques spécificités au niveau</u> institutionnel :

- **Absence d'UEAJ** qui conduit de fait à une inégalité des propositions pour les jeunes en rupture scolaire. C'est un manque important d'autant que la tendance des établissements scolaires, lorsqu'ils sont en difficulté, est celle d'orienter quasi systématiquement en SEGPA, ITEP ou EREA.
- Peu d'établissements pour accueillir les jeunes quand il y a nécessité de placement. Pas d'établissement PJJ à moins de 100 kms (à partir des deux grandes villes sud et nord).

Les MECS habilitées ne répondent que très rarement favorablement à nos demandes quand il s'agit de placement dans le cadre de l'ordonnance de 45.

Le Foyer Départemental de l'Enfance beaucoup d'adolescents accueille également bénéficient d'une mesure d'AEMO, mais, alors qu'il devrait s'agir d'accueils d'urgence, faute de place ailleurs, c'est une urgence qui dure plusieurs mois... avec toutes les incidences que cela entraîne le qu'amener ieune serait-ce s'impliquer dans un projet alors qu'il demeure dans l'incertitude du lendemain).

De plus, lorsque nous intervenons, constat de la difficulté que nous avons à maintenir ces placements dans le cadre civil tant les établissements sont tentés d'orienter dans un cadre plus contraignant dès lors que le jeune bénéficie d'une mesure PJJ.

Quand un jeune est placé dans le cadre pénal l'ASE ne suit pas pour des demandes d'AJM sous divers prétextes, nous amenant parfois, et c'est dramatique, à anticiper la majorité en sollicitant une MSPJ, maintenant ainsi le jeune dans le cadre pénal pour lui assurer une pérennité d'insertion.

Peu de solutions au civil comme au pénal qui rend le travail difficile avec l'ASE, tout cela au détriment des jeunes.

On ne peut que déplorer l'absence de continuité de notre intervention en AEMO après une MJIE. Certes, il est intéressant de se poser la question du judiciaire et d'éviter de systématiser une AE judiciaire alors qu'il est d'accompagner également possible familles vers Cependant, des AED. nombre de situations nécessiteraient une AEMO notamment pour les adolescents. Et pas seulement après une MJIE, dans les LS aussi et voire même après un RRSE, et ce, pour éviter une nouvelle procédure pénale.

Il faut savoir que, dans notre département, seule la PJJ réalise des MJIE et donc est amenée à intervenir aussi auprès des tout petits...

- Constat est fait de la rupture de soutien tant au jeune qu'à la famille faute d'une prise en charge effective dès la décision d'une AEMO en direction de l'ASE, service qui est surchargé dans notre département. Lorsque l'ASE intervient, elle ré-évalue la situation sans s'appuyer sur le travail étayé, ce qui peut être mal vécu, pour ne pas dire maltraitant, par les familles et inopérant.
- Tout cela est renforcé par l'étendue du territoire, de la sectorisation qui est une charge supplémentaire, ce qui rend difficile le travail en équipe et en pluridisciplinarité.
- La situation de travail est conséquente pour nos collègues ASS et psy qui sont amenées à se déplacer sur tout le département, car, en plus, nous avons aussi à intervenir auprès de personnes isolées et précarisées dont l'accompagnement de « mise en sens » nécessite de prendre le temps.

Parfois, nous sommes mandatés alors qu'une évaluation approfondie a été réalisée en amont par les services de l'ASE, nous donnant le rôle de confirmer ou infirmer leurs conclusions...

- Beaucoup d'intervention en réparation-parquet avec le constat que ces ados ont besoin d'un soutien éducatif plus étayé. Souvent, la réparation est un prétexte pour faire lien avec le quotidien du jeune et favoriser ainsi une évolution car ici, l'acte est bien révélateur d'un malaise à un instant T.
- Il y a aussi souvent des RRSE qui ne sont pas sollicités pour des faits pourtant qualifiés de graves, avec, de fait, des décisions de CJ. En général, nous sollicitons une LSP en parallèle après avoir fait un premier recueil de renseignement lors du 1ER RDV de CJ.

Dans ce contexte, l'équipe reste vigilante pour bénéficier d'une liberté dans l'action et l'innovation éducatives.

L'équipe est bienveillante et solidaire. Il y a une véritable dynamique de se fédérer et nombre d'activités sont réalisées ensemble.

Sur le territoire, il y a, semble-t-il, une volonté de maintenir une certaine liberté dans l'organisation de travail et d'écoute sur les difficultés rencontrées avec des recueils de propositions pour répondre aux préoccupations locales.

Seul le temps révélera la réalité de cette volonté affichée.

L'équipe de l'UEMO de Rodez

